

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DISTANCE, DE VENTE DES PRESTATIONS
D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DES STAGES PETITS MONTAGNARDS ET AUTRES
DISCIPLINES.**

Via le site, par téléphone, par e-mail vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations dispensées par nos éducateurs sportifs.

L'inscription à des prestations de O-coaching et de Révolution Glisse implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I : PRESTATIONS

Tous les coachs et éducateurs sportifs des Stages Petits Montagnards ont suivi une formation validée par l'État et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues sur un plan national et/ou international.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe.

Le nombre d'élèves en cours collectifs est limité à 12 élèves maximum par coach.

O-coaching se réserve le droit d'annuler et de rembourser les cours collectifs ayant moins de quatre élèves.

Certaines activités outdoors se déroulant dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Leur pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du coach/éducateur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes de l'éducateur. L'élève est seul responsable de son matériel.

Le client et/ou l'élève est seul responsable du choix d'un matériel adapté et en bon état pour la pratique des activités enseignées.

O-coaching n'est pas responsable des accidents causés par les autres élèves qui participent au cours.

ARTICLE II : ASSURANCE

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les éducateurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol, de perte ou de détérioration de celui-ci.

Les élèves ne sont pas assurés par O-Coaching. Il est nécessaire d'avoir une assurance personnelle.

ARTICLE III : TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

3.1 : Tarifs

Pour la partie Stage Petits Montagnards. Les tarifs de O-Coaching sont présentés sur le site internet. Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par les coachs/ éducateurs sportifs de chez O-Coaching avec le tarif des activités payantes (entrée dans certains lieux, entrées pour certaines activités. En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc..).

3.2 : Modalités d'inscription et de paiement

via le site en ligne

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral : virement bancaire.

O-Coaching assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

3.3. : Droit de rétractation du client :

Les prestations sont réservées pour des dates fermes. De ce fait, le délai de rétractation de 7 jours pour les ventes à distance prévu par l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'Article L121-20-4 du même code.

ARTICLE IV – POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET ANNULATION : annulation d'une réservation en amont des 60 jours qui précèdent le début de la prestation : Une somme

correspondant à 60% des montants versés sera conservée par O-coaching à titre d'arrhes.

Annulation d'une réservation dans les 30 jours qui précèdent le début de la prestation : Une somme correspondant à 80% des montants versés sera conservée par O-coaching à titre d'arrhes. Annulation d'une réservation dans les 15 jours qui précèdent le début de la prestation : Une somme correspondant à 100% des montants versés sera conservée par O-coaching à titre d'arrhes.

Accidents, maladie ou annulation ne donnent lieu à aucun remboursement sauf en cas de force majeure (loi de modernisation de l'économie, décret du 18/03/2009).

ARTICLE V – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE O-COACHING

5.1 : Annulation/interruption

O-coaching se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier le planning notamment en cas de force majeure.

Constitue notamment un cas de force majeure :

Les conditions sanitaires et les conditions météorologiques rendant dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

En cas de moins de quatre jeunes inscrits sur une semaine de stage O-Coaching se réserve le droit de l'annuler.

5.2 : Exclusion

Les enfants inscrits au Stage Petits Montagnards doivent être motivés pour participer à la semaine de stage en pleine nature et avoir l'équipement demandé en amont. Accepter de respecter leurs camarades et les règles du collectif afin que le stage se déroule dans la joie et la bonne humeur ! Dans le cas contraire, l'équipe se donne le droit de RENVOYER l'enfant qui se montrerait irrespectueux et ne respecterait pas les règles du stage sans remboursement du stage.

ARTICLE VI – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat.

Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.